

les possessions de l'Espagne et celles du Portugal (1), donnant à celui-ci la partie extrême de ce qui est aujourd'hui l'Amérique anglaise ; 3° que les Français faisaient déjà un commerce considérable au Brésil et sur les côtes de l'Afrique.

L'observateur y trouvera en outre un contraste piquant entre l'impétuosité de Charles-Quint, le calme de son conseil et l'indifférence du roi de Portugal qui semble dire à son redoutable voisin, en repoussant le rôle de bourreau qu'on lui offre : Gardez-le pour vous.

Comme ces pièces n'ont pas encore été publiées en français, j'en donne la traduction plus loin, note C, et je saisis cette occasion pour remercier M. l'abbé Casgrain qui a mis obligeamment à ma disposition la publication de M. Buckingham Smith.

26. " Le Roy François Premier ayant oui ce qu'avoit rapporté le capitaine Quartier " . . . . . les susdits Cinq Navires firent voile le vingt-troisième jour de mai 1540 . . . . et " notre Fort en bon ordre."

Troisième voyage de Cartier, traduit d'Hakluyt et publié par la Société historique de Québec (1). Il fut accompli du 23 mai 1541 au mois de juin 1542.

Tout le monde sait que Hakluyt donne à ce voyage la date de 1540 (2). L'erreur peut résulter d'une faute d'impression.

Dans ce troisième voyage, il y a un point qui m'a toujours paru obscur, et sur lequel les pièces précédentes, mises dans l'ordre où elles doivent être, jettent une certaine lumière. Quelle a été la position relative de Cartier et de Roberval ? Leurs commissions se complètent-elles ? Sont-elles le résultat de deux projets différents, formés ou acceptés par François Ier ? Il n'entre pas dans le plan de cette étude d'approfondir la question. Je me contenterai de faire observer que dans la préparation de ce voyage, il semble y avoir trois phases.

Première phase.—La commission du 17 octobre 1540, pièce n° 8, fait voir qu'on ne songeait alors qu'à poursuivre les découvertes, et à entrer en relations avec les peuples occidentaux que l'on croyait confiner à l'Asie. Il n'y avait pas encore de projet de colonisation ou d'habitation permanente. Cartier est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour une telle mission. On lui permet aussi de choisir dans les prisons un certain nombre de condamnés,—pas plus de cinquante,—par crainte de ne pas trouver assez de personnes libres pour cette lointaine expédition.

Deuxième phase.—Commission et lettres patentes du 15 janvier 1541 ; pièces Nos 12 et 13. Aux premiers desseins de poursuivre les découvertes et de travailler à la conversion des peuples barbares, François Ier ajoute l'intention de prendre possession " de tous pays transmarins inhabitez ou non possédez . . . par " aucuns princes chrétiens . . . afin d'y construire et édifier villes et forts, temples et églises . . . . . constituer et établir loix de par nous, etc." Les pouvoirs les plus amples sont accordés à Roberval : François Ier, qui l'appelait le petit roi de Vimeu, le faisait pour ainsi dire roi d'un pays dont il ne connaissait pas les limites. Il n'est plus question de prisons, ni de condamnés : on veut envoyer des " gentilshommes, des gens de guerre et des gens du peuple de l'un et l'autre sexe." Mais ce qui paraît fâcheux, c'est que, dans cette longue pièce, on évite avec une espèce d'affectation de prononcer le nom de Cartier, bien qu'on soit forcé de faire allusion,—en des termes aussi discrets, que possible,—à ses voyages et aux renseignements qu'il avait donnés. Roberval est mis à la tête de toute l'expédition, tant

(1) Probablement en vertu de l'arrangement signé à Tordesillas en 1494. Voir l'atlas de Kuntsmann.

(2) *Voyages et découvertes au Canada, entre les années 1534 et 1542*. . . . . Québec, 1843, pp. 70-77.

(3) Je dois avouer cependant que je n'ai pu consulter l'édition originale.